

Guide du parent



Été 2026

Chers parents,

Le Service des loisirs de la Ville de Delson est heureux d'accueillir vos enfants au programme camp de jour EnTrain pour l'été 2026.

Voici un guide contenant plusieurs renseignements clés qui vous aideront à passer un été des plus agréables.

Nous vous remercions à l'avance de prendre le temps de le consulter, d'autant plus que l'édition 2026 comporte plusieurs nouveautés, notamment de nouveaux lieux ainsi que l'utilisation d'une plateforme numérique pour la gestion des communications. Ces informations importantes se trouvent à la page 5.

Nous vous invitons également à en discuter avec votre enfant, notamment en ce qui concerne le code de vie et la procédure d'intervention du camp de jour EnTrain, présentés à la page 6. Ces règles sont appliquées avec rigueur afin d'assurer un environnement sain et sécuritaire.

En terminant chers parents, pour une 4^e année consécutive à titre de coordonnatrice du camp de jour, je tiens à personnellement vous remercier de la reconnaissance que vous témoignez à notre équipe d'étudiants qui se dévoue pour vos enfants. Il est primordial de travailler tous ensemble dans le respect de chacun.



**Au plaisir,
Maude Munari (Popcorn), coordonnatrice
du camp**

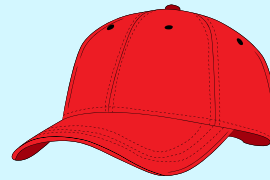
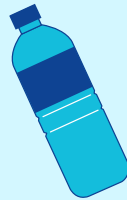
**Les moniteurs-chefs
Léa Bissonnette (Kiwi)
Thomas Bannon (Luigi)
Thomas Claveau (Astérix)
Pierre-Luc Langelier (M&M)**



Quoi mettre dans le sac à dos



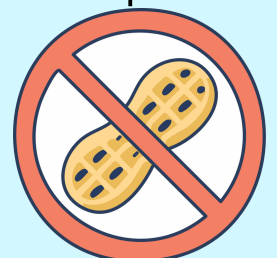
- Maillot de bain et serviette
- Vêtement de rechange incluant sous-vêtement
- Espadrilles
- Lunch complet et nutritif avec une boîte réfrigérante
- 2 à 3 collations
- Bouteille d'eau
- Casquette ou chapeau
- Crème solaire hydrofuge
- Imperméable

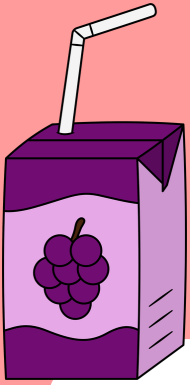


Important : vous devez bien identifier les objets personnels de votre enfant. Aucun jeu électronique n'est permis au camp de jour. Le Service des loisirs n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

Il est de votre responsabilité de nettoyer le maillot et la serviette de votre enfant régulièrement.

N.B : les allergènes suivant sont **interdits** au camp de jour : noix, arachides, beurre d'arachide.





Pour le lunch et les collations



- Votre enfant doit avoir son lunch tous les jours (sauf avis contraire) et le dîner est pris en groupe.
- Il n'y a aucun four à micro-ondes à la disposition des enfants. Vous devez donc vous assurer que votre enfant ait un lunch froid.
- Pour préserver la fraîcheur et la qualité des aliments, nous vous suggérons d'ajouter, dans la boîte ou le sac à lunch de votre enfant, un bloc réfrigérant. Placez le tout dans un sac à dos avec ses autres effets personnels bien identifiés.
- Les enfants doivent également avoir, dans leur boîte à lunch ou leur sac, une collation pour le matin et une autre pour l'après-midi. Il serait préférable d'en ajouter une troisième si votre enfant est inscrit au service de garde.
- Il est très important que votre enfant apporte une bouteille d'eau identifiée à son nom en plus du breuvage prévu pour son dîner.

NOUVEAUTÉS 2026

Identifiées en jaune

Renseignements généraux

- Inscriptions : 1^{er} avril au 31 mai
- Lieux : école des Cheminots et école Louis-Lafortune.
- Dates : 29 juin au 14 août
- Ouvert le 1^{er} juillet
- Service de garde : de 7 h à 9 h et de 15 h à 18 h
- Horaire du camp de jour : 9 h à 15 h
- Accueil et départ des enfants au gymnase de l'école des Cheminots.
- Les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde doivent arriver au camp de jour pour 9 h et quitter à 15 h.

Cette année, nous adoptons la plateforme numérique **Activity Messenger** pour gérer nos communications. Une fois votre enfant inscrit, un courriel suivra dans les semaines suivantes pour activer votre compte.

AM

Questions

Pour toute question supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter:
campdejour@ville.delson.qc.ca
ou
514 294 2278.

Frais

Camp de jour :
Semaine de 5 jours : 90\$
Service de garde :
Semaine de 5 jours : 40\$
Sortie: 40\$

Rencontre d'information
17 juin 2026
au Centre sportif





Modes de paiement



Les frais du camp de jour, du service de garde et des sorties sont payables en entier par carte de crédit Visa et MasterCard via le service en ligne.

Le paiement par chèque (à l'ordre de la Ville de Delson) est accepté. Le montant du 1^{er} chèque daté du jour ouvrable de l'inscription est de 175 \$ (montant minimal par enfant ou la totalité si le total est inférieur à 175 \$). Le solde sera payable aux dates fixes suivantes: 26 juin et 24 juillet 2026. Veuillez indiquer le nom de votre (vos) enfant (s) sur vos chèques. Il est également possible de payer par carte débit ou en argent comptant au bureau du Service des loisirs: 65, rue Boardman, Delson.

CHÈQUE RETOURNÉ

Des frais de 50\$ seront exigés pour tout chèque retourné sans provision suffisante et le paiement devra être effectué en argent comptant dans un délai de 10 jours.

REMBOURSEMENT

- Remboursement après le 1^{er} juin : 15\$ de frais administratifs
- Remboursement après le 15 juin : 50\$ de frais administratifs
- Aucun remboursement après le 29 juin, sauf sur présentation d'un certificat médical, remboursement au prorata, 15\$ de frais administratifs
- Demande d'ajout de semaine de camp de jour ou de service de garde après le 1^{er} juin : 15\$ de frais administratifs
- Sorties : Aucun remboursement possible

SORTIES : L'inscription aux sorties se fait en même temps que l'inscription aux semaines de camp. L'enfant doit être inscrit à la semaine visée par la sortie pour y accéder - AUCUN REMBOURSEMENT POSSIBLE.

Pour informations : [Camp de jour - Ville de Delson](#)



Procédure d'intervention

Cette procédure est mise en application pour tous gestes posés par l'enfant qui nécessitent l'intervention d'un membre de l'équipe de gestion. Selon la gravité du geste posé, des conséquences seront appliquées pouvant aller d'un geste réparateur jusqu'à l'application de la procédure d'intervention. La collaboration des parents est primordiale. Il est important de mentionner à un responsable tout renseignement important au sujet de comportements problématiques de votre enfant, et ce, afin de nous aider à intervenir adéquatement.

ÉTAPE 1

- Un premier avertissement écrit est fait à l'enfant et annoté au dossier. Une rencontre entre un membre de l'équipe de gestion, l'enfant et le parent concernant les limites permises au camp est effectuée.

ÉTAPE 2

- En cas de récurrence d'un comportement inadéquat ou de refus de collaboration de la part des parents, un deuxième avertissement écrit est porté au dossier. La procédure du premier avertissement se répète et un avis écrit mentionnant le risque d'expulsion d'une journée complète du camp est alors fait aux parents.

ÉTAPE 3

- En cas de récurrence d'un comportement inadéquat ou de refus de collaboration de la part des parents, au troisième avertissement écrit, l'enfant est expulsé entre une (1) et trois (3) journées complètes du camp, avec l'autorisation d'un responsable du Service des loisirs. Si les parents sont dans l'impossibilité de passer chercher l'enfant, il sera retiré des activités et demeurera avec un responsable.

ÉTAPE 4

- En cas de récurrence d'un comportement inadéquat ou en cas de refus de collaboration de la part des parents, au quatrième avertissement écrit, l'enfant sera expulsé pour le reste de la saison, avec l'autorisation d'un responsable du Service des loisirs.

N.B : La Ville de Delson ne tolère aucune forme de harcèlement. Tout parent ou tuteur qui estime que son enfant fait l'objet d'une situation de harcèlement de la part d'un membre du personnel, incluant un moniteur ou un accompagnateur, peut déposer une plainte officielle auprès du Service des ressources humaines.

Les plaintes sont traitées de façon confidentielle, équitable et diligente, conformément aux politiques en vigueur. La Ville s'engage à prendre les mesures appropriées lorsque la situation le requiert.

Courriel : rh@ville.delson.qc.ca

Horaire typique

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h à 9h	Service de garde	Service de garde	Service de garde	Service de garde	Service de garde
9h	Accueil des marcheurs et début de la journée	Accueil des marcheurs et début de la journée	Accueil des marcheurs et début de la journée	Accueil des marcheurs et début de la journée	Accueil des marcheurs et début de la journée
9h à 15h	Journée thématique au choix des moniteurs	Journée thématique au choix des moniteurs	Sortie*	Journée thématique au choix des moniteurs	Journée thématique au choix des moniteurs
15h	Départ des enfants qui ne sont pas au service de garde	Départ des enfants qui ne sont pas au service de garde	Départ des enfants qui ne sont pas au service de garde	Départ des enfants qui ne sont pas au service de garde	Départ des enfants qui ne sont pas au service de garde
15h à 18h	Service de garde	Service de garde	Service de garde	Service de garde	Service de garde

N.B : Une journée thématique régulière est préparée pour les enfants qui ne vont pas à la sortie.

Absence



Prendre note qu'il n'est pas nécessaire d'appeler au camp pour signaler l'absence de votre enfant pour un jour régulier. De plus, les responsables du camp ne vous contacteront pas non plus pour vérifier si votre enfant sera présent ou non.

Pour les enfants bénéficiant du service d'accompagnement ou pour ceux inscrits à une sortie, veuillez nous informer en cas d'absence par courriel à campdejour@ville.delson.qc.ca ou au **514 294 2278**.



Horaire d'accompagnement

Pour les enfants inscrits au programme d'accompagnement : l'accompagnateur accueille votre enfant à compter de 8 h au service de garde ou 9 h au camp de jour. Et ce, jusqu'à 16 h au service de garde.

Lors des journées de sorties (s'il y a lieu), même si votre enfant n'est pas inscrit à la sortie, celui-ci doit être présent à 9 h. Dans le cas où vous êtes en retard, il sera important d'en aviser rapidement **le responsable du service d'accompagnement au 514 294 2278**. Toutefois, si vous êtes en retard et qu'on n'a aucune nouvelle de votre part, la responsable du programme pourrait permettre à l'accompagnatrice de quitter pour la sortie. Si le soutien d'accompagnement n'est plus offert lors de l'arrivée de votre enfant au camp, celui-ci pourrait devoir retourner à la maison.

SORTIES



Semaine 2	Mercredi 8 juillet 2026	Funtropolis
Semaine 3	Mercredi 15 juillet 2026	Parc Safari
Semaine 4	Mercredi 22 juillet 2026	Village québécois d'Antan
Semaine 5	Mercredi 29 juillet 2026	Super Aqua Club
Semaine 6	Mercredi 5 août 2026	RécréoParc (Gratuit)

